

**Relevé de décisions du Conseil d'Administration de  
l'Université Polytechnique Hauts-De-France  
Séance du jeudi 13 février 2020**

**Etaient présents ou représentés :**

Président du conseil d'administration	<b>ARTIBA Abdelhakim</b>
Personnalités extérieures :	<b>COLSON Aurore, représentant de la Région Hauts-de-France ; DUBOIS Philippe, Recteur de l'Université de Mons SAYDON Laurence, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire</b>
Collège A des professeurs des universités	<b>DUBAR Laurent, DUQUENNOY Marc FERGOMBE Amos LAGAE VAN REETH Véronique LAUBER Jimmy MARCAL DE OLIVEIRA Kathia</b>
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	<b>ALPHONSE-TILLOY Isabelle AMSELLE Frédérique CHAMPAGNE Philippe ENJALBERT Simon MAATI Christine WINTER Eric</b>
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	<b>ABDOUNE Redoine LESUEUR Denis MEUNIER Grégory</b>
Collège des Usagers	<b>BOUCHNAFA Haki CORDIER Anthony LEVIONNAIS Lucie</b>
Membres de droit	<b>FREBOURG Damien, représentant de madame la Rectrice de l'Académie de Lille Monsieur le directeur général des services Madame l'agent comptable</b>
Membres invités	<b>HARMAND Souad, vice-présidente du conseil d'administration KUSTOSZ Isabelle, vice-présidente déléguée aux ressources humaines, VAGANAY François, directeur général des services adjoint.</b>
<b>Ont donné pouvoir</b>	<b>ASSE Abdallah à SAYDON Laurence EL BOUDOUHI à ARTIBA Abdelhakim FERGOMBE Amos à AMSELLE Frédérique de 14h30 à 15h30 HO- BA-THO Marie-Christine à DUBAR Laurent LAGEDAMON Florian à LEVIONNAIS Lucie MIXE Philippe à DUBOIS Philippe SEGALA Solange à LAGAE VAN REETH Véronique VIEU Catherine à ENJALBERT Simon WIART Karine à MEUNIER Grégory</b>

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 14 h 30

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 40.

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour relatif à l'attribution de titres de docteurs « honoris causa ». Ce point concerne uniquement le conseil réuni en formation restreinte aux enseignants-chercheurs.

### **RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019**

Monsieur le Président présente aux membres du conseil le relevé de décisions de la séance du 19 décembre.

#### **Décision**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le relevé de décisions.

### **CARACTÉRISTIQUES DES POSTES TRANSFÉRÉS À L'INSA HAUTS-DE-FRANCE**

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente déléguée aux ressources humaines.

Elle présente les 100 postes qui seront transférés à l'INSA au 1<sup>er</sup> septembre 2020 en application de l'article 17 du décret du 9 septembre 2019.

#### **1/ postes de professeurs des universités**

GROUPE	Section CNU	Libellé	nombre
Gr 5 (Maths Info)	25	mathématiques	1
	26	mathématiques appliquées	1
	27	informatique	3
Gr 7 (Chimie)	33	chimie des matériaux	1
Gr 9 (Genie Mécanique, énergétique et Info)	60	génie méca et civil	3
	61	génie informatique	4
	62	énergétique, génie des procédés	1
	63	génie électrique électronique	4
Gr 12 (Communication, STAPS)	71	science de l'info et de la com	1
	74	sc et tech des act Phy et sportives	1
			<b>20</b>

#### **2/ postes de maîtres de conférences**



GROUPES	Section CNU	Libellé court	nombre
Gr 5 (Maths Info)	25	mathématiques	2
	26	mathématiques appliquées	2
	27	informatique	5
Gr 6 (Physique) Gr 7 (Chimie)	28 & 32 & 33	chimie des matériaux	2
Gr 9 (Genie Mécanique, énergétique et Info)	60	génie méca et civil	9
	61	génie informatique	7
	62	énergétique, génie des procédés	2
	63	génie électrique électronique	6
	64	biochimie et biologie moléculaire	1
Gr 12 (Com, STAPS)	71	science de l'info et de la com	2
	74	sc et tech des act Phy et sportives	2
			<b>40</b>

### 3/ postes des enseignants du second degré

GROUPES	Disciplines	Libellé	nombre
Gr 5 (Maths Info)	S1300	mathématiques	2
Gr 7 (Chimie)	S1500	sciences physique et chimie	1
	S1510	physique et électricité app	1
Gr 9 (Genie Mécanique, énergétique et Info)	S1411	architecture et construction	11
	S1412	option énergie	
	S1413	option informatique et numérique	
	S1414 (Méca)	option ingénierie mécanique	
	S1415 (Elec)	option ingénierie électrique	
Gr 12 (Com, STAPS)	S1900	EPS	5
Total			<b>20</b>

### 4/ postes des personnels administratifs

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
BAP A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	0	0	0
BAP B : sciences chimiques et sciences des matériaux	0	0	0
BAP C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	2	1	0
BAP D : sciences humaines et sociales	0	0	0
BAP E : informatique, statistique et calcul scientifique	0	0	0
BAP F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	2	0	1
BAP G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	0	0	0
BAP J : gestion et pilotage + AENES	2	4	8
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

### **Décision**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le transfert des postes

### **FORMATIONS DELEGUEES A L'INSA HAUTS-DE-FRANCE**

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente du conseil d'administration.

Elle présente la liste des formations de licence et de master que l'UPHF délègue à l'INSA ainsi que les écoles doctorales du même champ disciplinaire de l'INSA.

### **Décision**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les formations délégués ainsi que les champs disciplinaires des diplômes de doctorat.



FORMATIONS ex FSMS ISTV ENSIAME				INSCRIPTION 1ère	INSCRIPTION 2nde
Type diplôme	Champ	Compo / institut / UA	Domaine ALL/DEG/S HS/STS	Mention / intitulé	Parcours / Spécialités / Options
<b>DU, DAEU</b>					
<b>MASTERE, DRTU</b>					
<b>TOUS LES DEUST (DEUST 1 et DEUST 2)</b>					
STS	UPHF	STS	GENIE CIVIL		Génie civil architectural et urbain
STS	UPHF	STS	INFORMATIQUE		/
STS	UPHF	STS	MATHEMATIQUES		/
STS	UPHF	STS	PHYSIQUE, CHIMIE		CA (Chimie et Applications)
STS	UPHF	STS	PHYSIQUE, CHIMIE		SPA (Sciences Physiques et Applications)
STS	UPHF	STS	SCIENCES DE LA VIE		Biotechnologies et agroalimentaire
STS	UPHF	STS	STAPS-Activité Physique Adaptée-Santé	/	
STS	UPHF	STS	STAPS-Education et Motricité	/	
STS	UPHF	STS	STAPS-Management du Sport	/	
STS	UPHF	STS	SCIENCES ET TECHNOLOGIES		Audiovisuel et Médias Numériques
STS	UPHF	STS	SCIENCES POUR L'INGENIEUR		Ingénierie Mécanique (IM)
STS	UPHF	STS	SCIENCES POUR L'INGENIEUR		Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII)
<b>TOUTES LES LP</b>					
STS	INSA	STS	AUDIOVISUEL, MEDIAS INTERACTIFS NUMERIQUES, JEUX		Ingénierie des Systèmes Images et Sons
STS	INSA	STS	AUDIOVISUEL, MEDIAS INTERACTIFS NUMERIQUES, JEUX		Productions
STS	INSA	STS	AUDIOVISUEL, MEDIAS INTERACTIFS NUMERIQUES, JEUX		Postproduction
STS	UPHF	STS	ENERGIE		Transport et Energie
STS	INSA	SHS STS	GENIE CIVIL		Génie Civil, Architectural et Urbain (GCAU)
STS	INSA	SHS STS	GENIE CIVIL		Ingénierie Numérique Collaborative pour la Construction

		(INZC)				
STS	INSA	STS	GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS	E-logistique	INSA	UPHF
STS	INSA	STS	INFORMATIQUE	Technologies Nouvelles des Systèmes d'Information & Décisionnels (TNSID)	INSA	UPHF
STS	INSA	STS	INFORMATIQUE	Ingénierie des Réseaux Communications Mobiles et Sécurité (IRCOMS)	INSA	UPHF
STS	UPHF	STS	MATHEMATIQUES		UPHF	/
STS	UPHF	STS	MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	Modélisation, Optimisation, Sécurité	UPHF	/
STS	UPHF	STS	NUTRITION ET SCIENCES DES ALIMENTS	Maîtrise de la Qualité et des Risques pour les Bonnes Pratiques de Fabrication en IAA (MQRBPPIA)	UPHF	/
STS	UPHF	STS	QUALITE, HYGIENE, SECURITE	Énergie et Environnement (ENE)	INSA	UPHF
STS	UPHF	STS	QUALITE, HYGIENE, SECURITE	Management des Organisations et des Activités de Services (MOAS)	INSA	UPHF
STS	UPHF	STS	QUALITE, HYGIENE, SECURITE	Sécurité et Sûreté de Fonctionnement (SSF)	INSA	UPHF
STS	INSA	STS	RESEAUX ET TELECOMMUNICATION	Cyber-sécurité, Défense des systèmes d'information (CDSI)	INSA	UPHF
STS	INSA	STS	SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX	Ingénierie de la Chimie et des Matériaux (ICM)	INSA	UPHF
STS	INSA	STS	SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX	Matériaux, Contrôle, Sécurité (MCS)	INSA	UPHF
STS	UPHF	STS	STAPS:INGENIERIE ET ERGONOMIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	Conception de Produits et de Services (CPS)	INSA	UPHF
STS	UPHF	STS	STAPS:INGENIERIE ET ERGONOMIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	Sciences du Sport et de l'Activité Physique (SSAP)	INSA	UPHF
STS	UPHF	STS	STAPS:INGENIERIE ET ERGONOMIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	Mesure et Modélisation du Mouvement Humain (3MH)	INSA	UPHF
STS	INSA	STS	TRANSPORT, MOBILITES, RESEAUX	Ingénierie Mécanique – Conception et Calculs Mécaniques Assistés par Ordinateur (IM-C <sup>2</sup> MAO)	INSA	UPHF
STS	INSA	STS	TRANSPORT, MOBILITES, RESEAUX	Ingénierie en Automatique, Homme et Mobilité (I-AutHomMobile)	INSA	UPHF
STS	INSA	STS	TRANSPORT, MOBILITES, RESEAUX	Ingénierie des Systèmes Embarqués et Communications Mobiles (ISECOM)	INSA	UPHF
<b>TOUS LES TITRES D'INGENIEUR (1, 2 et 3) et Cours prépa (1 et 2) SOIT les 5 années</b>					INSA	UPHF

Conformément à l'article 43 des statuts de l'INSA Hauts-de-France et en vue de la mise en place des conseils de l'INSA Hauts-de-France, les champs disciplinaires concernant l'INSA Hauts-de-France pour les doctorats et le nombre d'inscrits en 2029/2020 sont définis comme suit :

<b>Ecoles doctorales</b>	<b>Nombre d'inscrits 2019/2020 à la date du 30/01/2020</b>
ED 72 - Sciences Pour l'Ingénieur (SPI)	92
ED 104 - Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (SMRE)	14



## STRUCTURATION DE L'ÉTABLISSEMENT EN POLES ET SERVICES

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services.

Il présente un organigramme portant création de pôles, de services généraux et de services communs pour l'UPHF.

### Positions :

Un conseiller indique qu'il manque selon lui une version avec les liens hiérarchiques.

Un autre conseiller demande à ce que les termes « contrôle qualité » soient remplacés par les termes « management de la qualité » : cette demande est acceptée.

### Décision

Le conseil d'administration approuve à la majorité des voix l'organigramme ainsi modifié.

**Pour : 29 voix**

**Contre : 0**

**Abstention : 1 voix**

## DEUXIEME CAMPAGNE D'EMPLOI

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente déléguée aux ressources humaines.

Elle présente cette campagne qui ajuste des éléments par rapport à la première campagne.

Composante/ Service		
Composante de Formation	Postes souhaités	Arbitrage
ISH	<ul style="list-style-type: none"><li>- Demande de recrutement d'un PRAG/PRCE en anglais</li><li>- Demande de recrutement d'un PRAG/PRCE en Lettres Modernes</li><li>- Demande de recrutement d'un PRAG/PRCE en espagnol</li><li>- Demande de recrutement d'un MCF en CNU 06</li><li>- Demande de recrutement d'un PRAG/PRCE en économie gestion</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 poste de PRAG/PRCE mis au recrutement en anglais</li><li>1 poste de PRAG/PRCE mis au recrutement en espagnol</li><li>1 poste de PRAG/PRCE mis au recrutement en Lettres Modernes</li><li>1 poste de MCF mis au recrutement en CNU 06</li><li>1 poste de PRAG/PRCE mis au recrutement en économie gestion</li><li>1 poste de PRAG/PRCE mis au recrutement en économie gestion</li></ul>
UPHF service partagé à l'INSA	<ul style="list-style-type: none"><li>Demande de recrutement d'un EPS (Poste infructueux en 1ère campagne 2nd degré)</li><li>- Demande de recrutement d'un PRAG en SII - option ingénierie Mécanique (Poste infructueux en 1ère campagne 2nd degré)</li><li>- Demande de recrutement d'un PR 46-1 en CNU 25</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 poste de PRAG/PRCE remis au recrutement en EPS</li><li>1 poste de PRAG/PRCE remis au recrutement en SII - option ingénierie mécanique</li><li>1 poste de PR mis au recrutement en CNU 25</li></ul>



--	--	--

  
**Décision**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la deuxième campagne d'emploi.

**CONTINGENT D'HEURES D'ENSEIGNEMENT EN VACATION**

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente déléguée aux ressources humaines.

Elle présente le principe de plafonds d'heures commun et unique à l'UPHF et à l'INSA relatif au nombre d'heures que peuvent accomplir les vacataires d'enseignement.

Il est proposé que le nombre maximal d'heures réalisées par un chargé d'enseignement soit fixé à 187 heures TD pour les deux établissements confondus, et que le nombre maximal d'heures réalisées par un agent temporaire vacataire travaillant à la fois pour l'UPHF et pour l'INSA Hauts-de-France, soit fixé à 96 heures TD pour les deux établissements confondus

**Décision**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les plafonds.

**BILAN SOCIAL 2018**

Monsieur le Président donne la parole à madame la responsable du projet

**Décision**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le bilan social 2018.

**DELEGATION DE POUVOIR**

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services adjoint.

Il demande au conseil de bien vouloir déléguer sa compétence de fixer des tarifs de vente au président pour l'activité de vente de prestations culturelles et sportives envers les étudiants financées par la contribution vie étudiante et de campus.

**Décision**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la délégation de pouvoir.

## EXONERATIONS DES DROITS D'INSCRIPTION POUR LES ETUDIANTS EXTRA COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente du conseil d'administration.

Dans la limite de 10 % des étudiants qui acquittent des droits d'inscription, pourront bénéficier d'une exonération partielle, réduisant leurs droits d'inscription au niveau de ceux acquittés par les étudiants communautaires, les étudiants répondant aux critères suivants par ordre de priorité :

- Critère n°1 : ressortissants d'un pays les moins avancés bénéficiant de l'aide publique au développement et établie par le comité d'aide au développement de l'OCDE, dont la liste est jointe en annexe ;
- Critère n°2 : ressortissants d'un pays où l'établissement a signé une convention de coopération en matière de formation ou de recherche, sous réserve que cette convention soit encore valide. La liste des pays concernés est jointe en annexe.
- Critère N°3 : sur proposition d'une commission d'exonération qui sera chargée d'examiner les dossiers de demande d'exonération partielle des étudiants ressortissants des pays ne figurant pas parmi les pays des critères n°1 et 2.

La composition de cette commission placée sous la responsabilité de la vice-présidente déléguée à la réussite et à la vie étudiante fera l'objet d'un arrêté du Président de l'université.

Les exonérations partielles seront accordées par décision du Président de l'université.

### CRITERE N° 1

Liste des pays les moins avancés bénéficiant de l'Aide Publique au Développement et établie par le Comité d'aide au Développement de l'OCDE.

A : Afghanistan – Angola.  
B : Bangladesh – Bénin – Bhoutan - Burkina Faso – Burundi.  
C : Cambodge – Comores.  
D : Djibouti.  
E : Erythrée – Ethiopie.  
G : Gambie – Guinée – Guinée Bissau.  
H : Haïti.  
I : Iles Salomon.  
K : Kiribati.  
L : Lesotho – Libéria.  
M : Madagascar – Malawi – Mali – Mauritanie – Mozambique – Myanmar.  
N : Népal – Niger.  
O : Ouganda.  
R : République centrafricaine – République démocratique du Congo – République démocratique populaire lao (Laos) – République Unie de Tanzanie – Rwanda.  
S : Sao Tomé-et-Principe – Sénégal – Sierra Léone – Somalie – Soudan – Sud-Soudan.  
T : Tchad – Timor-Leste – Togo – Tuvalu.  
V : Vanuatu.  
Y : Yémen.  
Z : Zambie.

### CRITERE N° 2

Liste des pays où l'établissement a signé une convention de coopération en matière de formation ou de recherche

A : Algérie - Argentine  
B : Brésil.  
C : Cameroun – Canada – Chine – Colombie – Corée (République de) – Côte d'Ivoire.  
E : Emirats Arabes Unis – Etats-Unis.  
F : Fédération de Russie.  
I : Indonésie – Israël.  
J : Japon.  
K : Kazakhstan.

L : Liban.  
M : Maroc – Mexique – Moldovie (République de).  
N : Nouvelle-Zélande.  
P : Pakistan  
R : Royaume-Uni.  
T : Tunisie – Turquie.  
U : Ukraine.  
V : Venezuela – Vietnam.

### **Décision**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les critères d'exonération.

En l'absence d'autre question, monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 19h00.

Le 4 mars 2020

Le Président de l'Université,

Professeur Abdelhakim ARTIBA

